

# Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2018 sont consultables sur le site : [www.coe.int/cm](http://www.coe.int/cm)

**Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.**

**En 2018, le Comité des Ministres a été présidé par le Danemark jusqu'au 18 mai, par la Croatie jusqu'au 21 novembre, puis par la Finlande.**

**L**e Comité a tenu sa **128<sup>e</sup> session ministérielle** à Elseneur (Danemark) les 17 et 18 mai. La veille de la session, les ministres des Affaires étrangères ont eu une discussion informelle sur les grands défis auxquels le Conseil de l'Europe est actuellement confronté et le Secrétaire Général a été invité à faire des propositions de réformes en vue de renforcer l'impact à long terme des activités du Conseil de l'Europe. Ces propositions comportent un ensemble d'éléments tels que les moyens de mieux protéger et de promouvoir les droits de l'homme partout en Europe, y compris dans des zones de conflits non résolus ; les réponses à apporter aux nouveaux développements technologiques ; les moyens de stabiliser le financement de l'Organisation et de renforcer les synergies entre les organes clés du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales.

■ La session ministérielle a été l'occasion pour le Comité des Ministres de se pencher sur des questions importantes comme l'**efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention, STE n° 5)**. À cet égard, le Comité des Ministres a endossé la Déclaration adoptée à l'occasion de la Conférence de haut niveau « Protection continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme : un meilleur équilibre et une protection renforcée » (Copenhague, avril). Il s'est félicité des mesures prises par toutes les parties prenantes concernées au cours des dernières années et de la diminution importante du nombre d'affaires pendantes devant la Cour qui en a résulté. Toutefois, il a également noté avec préoccupation que le système de la Convention continuait d'être confronté à d'importants défis, notamment liés à des violations graves ou répandues des droits de l'homme, à des problèmes systémiques et structurels de droits de l'homme dans les États parties et à la situation dans les zones de conflits non résolus. Lors de la session, le Comité a appelé instamment les États parties qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer et de ratifier les **Protocoles n°s 15 (STCE n° 213) et 16 (STCE n° 214)** à la Convention.



Réunion du Comité des Ministres  
(Strasbourg, 24 octobre 2018)

■ Lors de sa session, le Comité a également adopté le Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) qui s'attaque aux problèmes que pose, en termes de respect de la vie privée, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et renforce le mécanisme de la convention afin de garantir sa mise en œuvre effective.

■ Le Comité des Ministres a également pris note du 5<sup>e</sup> rapport du Secrétaire Général sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit – Rôle des institutions – Menace aux institutions ». Enfin, en ce qui concerne le non-paiement par la Fédération de Russie de ses contributions financières depuis le mois de juin 2017, il a été rappelé lors de la session ministérielle que les contributions financières sont une obligation statutaire dont aucun État membre ne peut être exonéré et à laquelle, en devenant membre du Conseil de l'Europe, les États membres s'engagent volontairement.

■ Le Comité des Ministres a tenu quatre réunions spécifiques « droits de l'homme » pour surveiller l'exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme. Il a décidé de clore sa surveillance de 2 703 arrêts de la Cour, ce qui laisse environ 6 000 affaires pendantes devant le Comité des Ministres à la fin de l'année (contre 7 584 l'année précédente).

■ Pendant l'année 2018, le Comité a également tenu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.

■ Des développements importants sont intervenus dans d'autres domaines prioritaires en 2018. Le Comité a poursuivi ses échanges réguliers avec l'ambassadeur Tomáš Boček, représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés, concernant ses missions d'information dans des États membres et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019). Les activités menées dans le cadre du plan d'action mettent plus particulièrement l'accent sur les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, et visent à garantir aux enfants l'accès aux droits et à des procédures qui leur sont adaptées, à assurer une protection effective contre la violence et à améliorer l'intégration des enfants qui seraient amenés à demeurer en Europe.

■ La lutte contre le terrorisme reste une priorité pour l'Organisation. Dans ce contexte, en juillet, le Comité a approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) qui s'articule autour de trois axes principaux : la prévention du terrorisme, la poursuite d'auteurs d'infractions en lien avec le terrorisme et la protection de toutes les personnes présentes sur le territoire des États membres contre le terrorisme. Le Comité des Ministres a également tenu un échange de vues avec M<sup>me</sup> Michèle Coninx, Secrétaire Générale adjointe, Directrice exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTED).

Cérémonie d'ouverture  
de la présidence croate  
du Comité des Ministres  
(Strasbourg, 30 mai 2018)



■ Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé, dans diverses décisions et déclarations, son opposition sans équivoque à la **peine de mort**, y compris à sa réintroduction, en tous lieux et en toutes circonstances. Il a réitéré l'objectif de créer un espace sans peine de mort en Europe, s'est félicité de la tendance mondiale vers l'abolition de la peine de mort et a encouragé tous les États membres à soutenir cette tendance en intervenant auprès des autorités des pays qui l'utilisent encore. Le Comité a vivement regretté que des exécutions continuaient d'avoir lieu au Japon et aux États-Unis, deux États observateurs auprès du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Bélarus.

■ En novembre, le Comité a adopté une série de décisions visant à **renforcer le mécanisme de suivi de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** (STE n° 148) pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la charte et pour permettre, notamment, une meilleure synchronisation avec celui de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157). Cette nouvelle formule permettra de procéder tous les cinq ans à une évaluation complète de la situation des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires en Europe. S'agissant des **Roms**<sup>1</sup>, les

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les *Travellers*, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes (note de bas de page explicative ne constituant pas une définition des Roms et/ou des Gens du voyage).

Délégués ont examiné et pris note du rapport de mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019).

■ Dans le domaine du **sport**, dans le contexte de la signature du Protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union des associations européennes de football (UEFA), le Comité des Ministres a tenu un échange de vues avec M. Aleksander Čeferin, président de l'UEFA. Le Protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et la Fédération internationale de football association (FIFA) a également été approuvé. Dans le domaine de l'**égalité des sexes**, le Comité a adopté, en mars, la **Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**. S'agissant de la **lutte contre le racisme**, le Comité a pris note de la Recommandation de politique générale n° 2 révisée de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national.



128<sup>e</sup> session du Comité  
des Ministres, au Danemark  
(Elseneur, 18 mai 2018)



Le Comité des Ministres a régulièrement examiné la situation dans un certain nombre d'États membres, y compris à travers des activités de coopération visant à accompagner des pays dans leurs efforts visant à harmoniser davantage la législation, les institutions et la pratique avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. À cet égard, il a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre du document de coopération programmatique pour l'Albanie couvrant la période 2015-2017. En ce qui concerne l'Arménie, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2018 et a chargé le Secrétariat de préparer un nouveau Plan d'action 2019-2022. Concernant l'Azerbaïdjan, il a approuvé un Plan d'action visant à apporter une assistance pour la période 2018-2021.

Le Comité a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017 et approuvé un nouveau Plan d'action pour 2018-2021. À la lumière d'un rapport sur la mise en œuvre des engagements souscrits par la Bosnie-Herzégovine, il s'est félicité de l'amélioration du régime de la Bosnie-Herzégovine en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de sa contribution à la stabilité dans la région, y compris sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il a appelé les autorités de Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre toutes les recommandations spécifiques sur les engagements en cours qui figurent dans le rapport susmentionné, en particulier celles liées aux réformes électorales et judiciaires.

En mai et octobre, le Comité a discuté respectivement des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> rapports de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie. En mai, il a adopté une série de décisions à ce sujet. Il a notamment réaffirmé le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il s'est déclaré profondément préoccupé par la nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud (région de Tskhinvali) et a appelé les autorités exerçant un contrôle effectif à prendre une série de mesures. Il a également appelé à mettre un terme aux détentions arbitraires, à veiller à ce que les résidents des régions géorgiennes concernées ne fassent pas l'objet de discrimination et à enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme. Le Comité a également appelé la Fédération de Russie à assurer aux organes du Conseil de l'Europe un accès immédiat et sans restriction aux territoires qui échappent au contrôle du Gouvernement géorgien. En octobre, le Comité a également pris note d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la Géorgie 2016-2019, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et a encouragé la réalisation de tous les objectifs qui y sont visés.

En mars, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à l'Ukraine pour la période 2018-2021.



■ La coopération avec d'autres instances internationales a continué d'être une priorité en 2018. Lors de la session ministérielle du mois de mai, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Union européenne (UE)**. Quant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**), le Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE s'est réuni deux fois en 2018 pour faire le point sur la coopération entre les deux organisations. Le Comité a également tenu un échange de vues avec le coordinateur pour la présidence italienne de l'OSCE, l'ambassadeur Vinicio Mati.

■ En juin, dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Organisation internationale de la francophonie**, le Comité des Ministres a pris note du programme de coopération 2018-2019. Enfin, le Comité a approuvé le texte du projet de **résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies** sur la coopération entre les Nations Unies et le Conseil de l'Europe et a invité les délégations de tous les États membres à coparrainer et à promouvoir activement le projet de résolution aux Nations Unies.

■ En 2018, plusieurs développements ont été positifs en ce qui concerne les relations avec les États non membres. Pour ce qui est de la coopération avec le **Bélarus**, le Comité des Ministres a pris note en janvier d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2017 pour ce pays et a décidé de le prolonger jusqu'à la fin de 2018 afin de permettre la réalisation de tous les objectifs qui y sont visés. Pendant l'année, le Comité des Ministres a approuvé les partenariats de voisinage pour la période 2018-2021 avec le **Maroc** et la **Tunisie**. Il a également pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre des Priorités de coopération 2014-2015 (prolongées jusqu'en 2018) avec le **Kazakhstan** et a invité le Secrétariat à poursuivre les discussions avec les autorités du Kazakhstan concernant la préparation d'un nouveau document de coopération. Enfin, le Comité a également pris note d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des priorités de coopération pour la période 2015-2017 (prolongées jusqu'en 2019) avec la **République kirghize** ainsi qu'avec la **Palestine**<sup>2</sup> pour la période 2016-2018. Il a chargé le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des priorités de coopération en 2019.

2. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.





Passation de pouvoir du Danemark à la Croatie. **Miroslav Papa**, Représentant permanent de la Croatie et nouveau Président du Comité des Ministres, et **Arnold de Fine Skibsted**, Représentant permanent du Danemark, Président sortant (Strasbourg, 15 mai 2018)



Passation de pouvoir de la Croatie à la Finlande. **Timo Soini**, ministre des Affaires étrangères de la Finlande et nouveau Président du Comité des Ministres, et **Marija Pejčinović Burić**, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie, Présidente sortante (Strasbourg, 21 novembre 2018)